REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Fonds cantonal d'art contemporain

Conditions d'octroi

Bourse et résidence de Berlin pour un-e artiste plasticien-ne

1er janvier – 30 juin 2027

OFFRE

Le séjour comprend :

- La mise à disposition d'un atelier – appartement
- Une bourse d'un montant de 12 000 francs
- Une publication à l'issue du séjour, réalisée en collaboration avec l'artiste bénéficiaire de l'atelier, si possible dans l'année qui suit la résidence, d'un montant de 15 000 francs
- Un forfait de 1 000 francs pour la contribution de l'artiste à la publication

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux artistes du domaine des arts plastiques.
Le-la candidat-e doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une activité artistique comme activité principale
- Avoir à son actif quelques expositions dans le circuit professionnel
- Ne pas être inscrit-e dans une formation artistique de base
- Être genevois-e ou résider légalement à Genève

CONTENU DU DOSSIER

- Un curriculum vitae à jour
- Une description du projet artistique susceptible d'être développé à Berlin
- Un dossier présentant les travaux récents
- Une attestation de domicile dans le canton de Genève ou d'origine genevoise

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Le choix du-de la bénéficiaire de la bourse est effectué par un jury d'expert-es. Les candidat-es seront informé-es de la décision par écrit au plus tard fin juin 2026. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Les décisions du jury ne sont pas motivées.

DÉLAI

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard à la date mentionnée sur le site :
Résidence à Berlin

INFORMATION ET ORGANISATION

Rosa Molina
T: +41 (0)22 546 63 88
Caroline Fujisé
T: +41 (0)22 546 21 03

Fonds cantonal d'art contemporain
Chemin de Conches 4
1231 Conches